



Droit de propriété intellectuelle

Par LaureD

Bonjour, je crée des accessoires en bois et ai fait un design bien particulier qui est en vente et en ligne depuis 2 ans. Je viens de voir qu'une autre personne vendait une copie conforme de mon design aux pays bas pour la même utilisation, réalisé également en bois.

Je l'ai contacté et il nie cette copie alors que sa création est bien postérieure à la mienne et que tout est identique.

Quel recours ais-je par rapport à cette personne ?

Merci de votre aide.

Par Henriri

Hello !

Comment avez-vous "protégé" le design de vos objets ?

Lectures pour vous :

[url=https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F35972]https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F35972[/url]

[url=https://www.inpi.fr/comprendre-la-propriete-intellectuelle/les-dessins-modeles]https://www.inpi.fr/comprendre-la-propriete-intellectuelle/les-dessins-modeles[/url]

A+

Par LaureD

Bonjour, je n'ai pas protégé le design, je peux juste prouver que je l'ai réalisé, et partagé sur internet avant.